SYNDICATS NATIONAUX de l'INSEE
CGT, CFDT, SUD

CTP DOM du 19 juin 2008

Travaux et études

Le CTP souhaite que la dimension de chaque DOM soit présente lors de tout nouveau projet (production statistique, application informatique, site internet, action régionale…). Cela peut se faire par la participation d'un Chef de Projet Statistique Dom dès le début du projet.

Le CTP souhaite que le décalage horaire soit pris en compte pour les travaux nécessitant la mise en route ou arrêt d'applications (ex : Epure, Sirene, Etat-civil…). Pour d'autres applications (ex : prix) il est nécessaire d'envisager une permanence technique qui tienne compte de ce décalage.

Prix
Le CTP souhaite la mise en place d'une cellule de veille, comprenant des agents de la DG et des DOM, pour l'atterrissage (minimum 6 mois) de la nouvelle application prix.

Le CTP souhaite qu'une étude soit réalisée afin de réexaminer la liste des agglomérations de relevés de prix.

Cartographie-RP
Le CTP souhaite le maintien des moyens concernant la cartographie-RP pour réaliser le recensement.

Enquêtes
Le CTP se félicite de l'augmentation du nombre d'enquêtes dans les DOM. Il souhaite que des moyens humains supplémentaires leur soient affectés pour en assurer au mieux la réalisation, le suivi et l'exploitation.

Le CTP souhaite que, dans une enquête, l'échantillon national puisse permettre une exploitation départementale sans recours à un financement externe.

Action régionale
Le CTP souhaite que deux SIC soient crées, un pour la Dirag, un pour la Réunion.

Le CTP souhaite que tous les moyens soient mis en œuvre pour disposer dans les DOM d'informations statistiques au niveau infracommunal équivalentes à celles disponibles en métropole.

Accueil du public
Le CTP souhaite que dans chaque établissement un poste soit prévu pour l'accueil du public afin que celui-ci puisse au minimum accéder au point internet et aux données statistiques de base.

Fonctionnement et moyens des services dans les DOM

Effectifs
Le CTP souhaite que les moyens nécessaires en effectifs soient affectés dans chaque service régional des DOM pour garantir les objectifs de qualité et la pérennité des travaux.

Agents PACTE
Le CTP rappelle que les textes indiquent que les agents PACTE ne doivent pas être comptés dans les effectifs. Ce sont des stagiaires et ils doivent suivre une formation à mi-temps.
Le CTP souhaite que cette directive soit appliquée pour le dénombrement des effectifs dans les DOM.

Agents de Mayotte
Le CTP souhaite l'intégration de tous les agents de l'antenne de Mayotte qui le désirent.

CGT : *Timbre Y401 mél syndicat-cgt@insee.fr tél :01 41 17 58 91 ;* ***CFDT*** *: Timbre Y101 mél syndicat-cfdt@insee.fr tél :01 41 17 58 90 ;*
SUD *Timbre Y 402 mél syndicat-sud@insee.fr tél : 01 41 17 38 81*

Mobilités
Le CTP souhaite que toutes les mutations impliquant un changement de lieu de résidence (entre les départements de la DIRAG ou entre Mayotte et la Réunion) soient examinées lors de l'actuelle campagne de mobilité annuelle (décembre). Les postes doivent être proposés à l'ensemble des agents.

Le CTP souhaite l'arrêt de la description de postes pour les mobilités géographiques des postes B et C.

SAR-UAR
Le CTP demande qu'un audit soit fait sur le fonctionnement du SAR et des UAR à la Dirag.

Marché voyagiste
Le CTP souhaite un bilan sur le fonctionnement du marché voyagiste et un bilan financier.

Formation
Le CTP souhaite qu'il n'y ait pas d'obstacles à ce que les agents des DOM soient être formateurs nationaux.

Le CTP souhaite que, pour assurer le suivi et la qualité de la formation des agents des DOM, deux agents minimum soient formés.

Concours internes
Le CTP souhaite que l'Insee prenne en charge les frais d'hébergement des agents des DOM à hauteur d'une nuit au moins passée sur le lieu du concours.

Concours externes
Le CTP souhaite que l'Insee prenne en charge les frais de déplacement déjà en poste à l'Insee pour la participation aux épreuves orales soit par l'achat de billets, soit en déplaçant le jury sur place.

Enquêteurs
Le CTP souhaite que la rémunération des enquêteurs soit complètement calquée sur celle des enquêteurs de métropole, avec un supplément octroyé équivalent au supplément des fonctionnaires, afin de prendre en compte les difficultés plus importantes de repérage dues à l'adressage.

Enquêteurs prix
Le CTP souhaite qu'une étude soit lancée pour étudier les conséquences pour les enquêteurs et enquêtrices prix du changement d'application informatique.

Le CTP souhaite qu'une permanence technique soit mise en place dès le début de la saisie portable des prix, qui tienne compte du décalage horaire.

Le CTP souhaite que les changements générés par la mise en place de la nouvelle application des prix / saisie portable ne pénalise aucun enquêteur ni financièrement ni sur l'organisation de son travail.